

Colza d'hiver : Développement rapide suite aux pluies récentes !

Après l'été indien, le retour tant attendu de pluies et le rafraîchissement des températures marquent l'arrivée de l'automne.

La culture de colza d'hiver présente des situations diverses. D'une part, on trouve de beaux champs avec des plantes bien développées assurant une bonne couverture du sol. D'autre part, on observe des champs ou des zones irrégulières avec des plantes (trop) peu développées à cause de la sécheresse prolongée et freinées par les attaques de ravageurs (grosses altises et limaces).

Les stades actuels du colza d'hiver se situent majoritairement entre 6 et 8 feuilles (BBCH16-18) ; les plus petits sont à 4 feuilles (BBCH14).

Le colza d'hiver profite de la minéralisation de la matière organique suite aux pluies récentes. La taille des feuilles augmente, entraînant la formation d'une bonne biomasse foliaire.



Plante de colza d'hiver bien développée (Photo CC 12/10/26)

Le relevé des bassins ce lundi indique une présence moins abondante de grosses altises, par rapport à la semaine précédente : de 1 à 18 adultes capturés dans 13 pièges, un piège avec 42 adultes et un piège sans altise capturée en une semaine. En végétation, les grosses altises adultes ont été observées dans 3 champs sur 15 ; leur activité est surtout nocturne.

Les morsures d'altises sont moins nombreuses actuellement. Il y a cependant encore des attaques dans les colzas les moins développés (4 à 6 feuilles). A surveiller donc.

La situation en pucerons a peu évolué lors de cette première semaine aux conditions automnales. Plusieurs pucerons sont parasités.



Présence de pucerons sains et parasités, à l'arrière des feuilles de colza d'hiver (Photo CC 12/10/26)

Le retour de limaces a également été observé sous un piège installé au sol. Il faudra donc être attentif cet automne, aux céréales d'hiver avec un précédent colza d'hiver.

Christine Cartrysse, Centre Pilote CePiCOP

Pucerons : La pression est là, surveillez vos parcelles d'escourgeon !

La majorité des parcelles d'escourgeon commence à sortir de terre. Les semis les plus précoces, réalisés fin septembre, ont désormais atteint le stade « 2 feuilles », tandis que les parcelles semées plus récemment n'ont pas encore levé. Les désherbages de pré-émergence ont déjà été réalisés dans certaines parcelles, tandis que les traitements de post-émergence précoce sont en cours ou seront effectués dans les prochains jours.

Les premières observations de pucerons vecteurs de la jaunisse nanisante de l'orge (JNO) dans les parcelles wallonnes ont été réalisées ce lundi 12 octobre. Les résultats de ces observations révèlent une **pression variable selon les localisations, avec 6 à 25 % de plantes colonisées par au moins un puceron**. Cette présence parfois importante est notamment favorisée par les températures particulièrement douces pour la saison, qui restent propices à l'activité des pucerons. Pour rappel, **le seuil d'intervention recommandé est fixé à 10 % de plantes porteuses d'au moins un puceron**. Comme dit ci-dessus, de nombreuses parcelles n'ont pas encore levé. **Aucun traitement insecticide ne se justifie dans ces parcelles à ce stade**, puisque les pucerons ne peuvent pas encore coloniser les jeunes plantes.



Parcelle d'escourgeon

Variétés tolérantes ou résistantes : faut-il intervenir ?

Aujourd'hui, de nombreuses variétés d'escourgeon cultivées en Wallonie présentent une tolérance ou une résistance à la JNO. Il est donc essentiel de connaître le statut de sa variété avant d'envisager une intervention insecticide.

- **Pour les variétés tolérantes à la JNO** : le virus peut être présent dans la plante, mais son développement et son rendement sont généralement peu affectés. Même si une forte pression virale peut occasionner certains symptômes, **l'application d'un insecticide n'est pas recommandée sauf en cas de très forte pression**.
- **Pour les variétés résistantes à la JNO** : le virus est absent. **Aucun traitement insecticide visant les pucerons vecteurs de la JNO n'est donc nécessaire**.
- **Pour les variétés sensibles à la JNO** : une surveillance régulière est indispensable. Une intervention insecticide peut être envisagée lorsque le seuil de 10 % de plantes colonisées est atteint ou dépassé.

La liste des variétés tolérantes ou résistantes à la JNO est disponible dans le [Livre Blanc de septembre 2026](#). Attention, cette liste n'est pas exhaustive : d'autres variétés commercialisées présentent également une tolérance ou une résistance à la maladie.

Recommandations

À l'heure actuelle, il est vivement conseillé de parcourir les parcelles d'escourgeon déjà levées afin d'évaluer la présence de pucerons. La situation pouvant varier fortement d'une parcelle à l'autre, les observations doivent être réalisées directement sur le terrain.

Avant toute intervention, il convient de :

- Vérifier si la parcelle est levée et si les plantes sont colonisées par des pucerons.
- Déterminer le pourcentage de plantes portant au moins un puceron.
- Vérifier si la variété cultivée est sensible, tolérante ou résistante à la JNO.

- N'envisager un traitement insecticide que lorsque celui-ci est justifié, c'est à dire dans les variétés sensibles ayant atteint le seuil d'intervention.

Il est important de rappeler qu'un traitement insecticide réalisé tôt en saison **ne garantit pas une protection contre les réinfestations au cours des semaines suivantes**. En effet, les nouvelles feuilles qui apparaîtront après l'application ne seront pas protégées par le traitement. De plus, les insecticides peuvent affecter les populations d'insectes auxiliaires, notamment les ennemis naturels des pucerons, et ainsi favoriser les réinfestations. Il est donc essentiel de ne pas intervenir systématiquement et de privilégier une décision basée sur les observations réalisées dans chaque parcelle.

Les listes des produits phytopharmaceutiques autorisés (herbicides, insecticides, etc.) sont consultables sur Phytoweb ainsi que sur le [site du CePiCOP](#).

Groupe « ravageurs d'automne », G. Wain

Froment d'hiver : bien raisonner sa date et sa densité de semis

Le retour des pluies et l'humidité retrouvée dans les sols peuvent inciter à démarrer rapidement les semis de froment d'hiver. Toutefois, **il est important de ne pas confondre retour de conditions favorables et nécessité de semer sans attendre**. La date de semis et la densité d'implantation doivent être raisonnées en fonction du type de sol, de la pression des adventices et des ravageurs, et des conditions météorologiques attendues.

Choisir la bonne date de semis

Dans nos régions, la période comprise entre la mi-octobre et le début du mois de novembre constitue généralement un bon compromis entre potentiel de rendement et risques culturels.

Les résultats de l'essai « [Dates de semis](#) » du CePiCOP, présentés dans le [Livre Blanc Céréales](#), montrent que les rendements sont généralement légèrement supérieurs lorsque les semis sont réalisés en début de saison. Cet avantage ne justifie toutefois pas de semer avant la mi-octobre. En effet, un semis trop précoce favorise notamment le développement des graminées adventices, augmente le risque de jaunisse nanisante de l'orge (JNO), transmise par les pucerons observés en nombre cet automne, et peut favoriser certaines maladies comme le piétin-échaudage. À l'inverse, un semis tardif réduit la durée du tallage automnal et peut nécessiter une augmentation de la densité de semis pour compenser une implantation moins favorable.

Néanmoins, **retarder les semis constitue un levier agronomique à part entière**, notamment dans les parcelles fortement infestées par les graminées adventices. Les résultats du CePiCOP indiquent que les semis réalisés autour de la mi-novembre permettent encore souvent d'obtenir des rendements équivalents ou légèrement inférieurs à ceux des semis d'octobre. En revanche, les semis très tardifs, à partir de la mi-décembre, sont plus régulièrement pénalisés. Cette perte de rendement peut toutefois être limitée en choisissant des variétés adaptées aux semis tardifs (voir les recommandations variétales du Livre Blanc Céréales).

La date de semis doit dès lors être adaptée aux caractéristiques et aux contraintes de chaque parcelle :

- **Parcelles à ressuyage lent ou à risque d'engorgement** : un semis relativement précoce peut se justifier afin de profiter des fenêtres d'intervention disponibles, à condition que le sol soit suffisamment ressuyé et que la pression des adventices soit maîtrisée. Une surveillance attentive des pucerons reste indispensable.
- **Parcelles présentant une forte pression de vulpin ou de ray-grass** : retarder le semis, idéalement jusqu'à la fin octobre ou au début novembre lorsque les conditions le permettent, constitue un levier agronomique important. Cela permet de faire lever une partie des adventices avant l'implantation et de réduire leur concurrence avec la culture.

- **Parcelles sans contrainte particulière** : privilégier les semis dans la période optimale, sans chercher à prendre systématiquement de l'avance dès le retour des pluies.

Quelle que soit la date retenue, il est essentiel de travailler sur un sol suffisamment ressuyé, de préparer un lit de semences régulier et d'implanter le froment dans de bonnes conditions. Le choix variétal doit également être adapté à la date de semis et aux caractéristiques de la parcelle.

Adapter la densité de semis à la date et aux conditions d'implantation

La densité de semis doit permettre d'obtenir une population suffisamment régulière pour assurer le rendement, sans rechercher une surdensité inutile. Elle s'exprime généralement en grains/m² plutôt qu'en kg/ha. La quantité de semences à apporter dépend alors du poids de mille grains (PMG) du lot utilisé.

À titre indicatif, les densités recommandées par le [Livre Blanc Céréales](#) pour des semis réalisés dans de bonnes conditions sont les suivantes :

Tableau 1: Densité de semis (grains/m²) recommandée en fonction de la date de semis. Source : Livre Blanc Céréales

Période de semis	Densité indicative grains/m ²
Du 1 ^{er} au 20 octobre	200 – 250 grains/m ²
Du 20 au 30 octobre	250 – 300 grains/m ²
Du 1 ^{er} au 10 novembre	300 – 350 grains/m ²
Du 10 au 30 novembre	350 – 400 grains/m ²
Du 1 ^{er} au 31 décembre	400 – 450 grains/m ²
De janvier à février	Environ 400 grains/m ² , à adapter fortement aux conditions

Ces valeurs doivent être **ajustées selon les conditions d'implantation**. En conditions limites, notamment lorsque le temps est incertain ou que la préparation du sol est imparfaite, une majoration d'environ 10 % peut être envisagée. À l'inverse, lorsque les conditions sont idéales, une réduction de 10 à 20 % est possible. Dans les sols froids, humides, argileux ou difficiles à travailler, une majoration de 20 à 50 grains/m² peut également être nécessaire.

L'objectif est d'obtenir, à la sortie de l'hiver, une population d'environ 150 à 200 plantes/m² pour les semis précoces à normaux et 200 à 250 plantes/m² pour les semis tardifs. Une population régulière peut toutefois rester productive à des densités inférieures : il n'est donc pas nécessaire de rechercher systématiquement le nombre maximal de plantes.

Groupe « Phytotechnie céréales », N. Vannoppen

Semis de blé dur : recommandations variétales et conseils techniques



Parcelle de blé dur

La période de semis des céréales d'hiver bat actuellement son plein.

L'automne est également la période idéale pour l'implantation du blé dur, une nouvelle céréale possible en Wallonie, pour laquelle une filière se met progressivement en place. Le blé dur est cultivé pour son grain, principalement destiné à l'alimentation humaine. Il est transformé en semoule et entre dans la fabrication de nombreux produits alimentaires, notamment les pâtes.

Traditionnellement cultivé dans le sud et l'est de l'Europe, le blé dur trouve aujourd'hui sa place dans nos campagnes grâce aux progrès génétiques réalisés par les sélectionneurs et aux évolutions climatiques observées ces dernières années. Des hivers plus doux

ainsi que des périodes de sécheresse plus fréquentes au printemps et en été offrent en effet des conditions plus favorables à son développement.

Après plusieurs années d'évaluation variétale, certaines variétés sont désormais recommandées pour les semis de cet automne :

- En agriculture conventionnelle : **Anvergur, Rocaillou et Wintersonne**
- En agriculture biologique : **Anvergur, Rocaillou, Wintersonne et Winterstern.**

Les variétés *Anvergur* et *Rocaillou* sont d'origine française, tandis que *Wintersonne* et *Winterstern* proviennent d'Allemagne. Toutefois, la variété *Winterstern*, ne sera plus disponible pour les prochains semis, car elle n'est désormais plus commercialisée. En cliquant sur le lien, vous trouverez le dernier article consacré à [l'évaluation variétale du blé dur](#), ainsi que les [tableaux de synthèse](#) présentant les résultats obtenus en agriculture conventionnelle et biologique.

La conduite du blé dur est similaire à celle du froment d'hiver. Néanmoins, comme pour toute culture à haute valeur ajoutée, certains points d'attention doivent être pris en compte.

L'implantation du blé dur doit se faire dans de bonnes conditions. La culture n'aime pas les sols avec une mauvaise structure. En agriculture conventionnelle, la période idéale pour le semis se situe entre la mi-octobre et la mi-novembre. En agriculture biologique, il est conseillé d'éviter les semis trop précoces et de réaliser l'implantation au plus tard à la Toussaint afin de limiter autant que possible la levée des adventices.

Le précédent cultural à éviter absolument est le froment ou toute autre céréale, afin d'éviter les problèmes dus aux piétin-échaudage. Les précédents à privilégier sont ceux qui laissent des reliquats azotés élevés comme le pois ou des précédents comme le lin qui n'abîme pas la structure. La betterave peut également constituer un bon précédent, à condition que son arrachage se déroule dans de bonnes conditions et sans dégradation excessive du sol.

La densité de semis doit être adaptée à la date d'implantation et aux conditions qui vont suivre le semis. Pour les premiers semis, réalisés à partir de la mi-octobre, une densité comprise entre 325 et 350 grains viables/m² est recommandée. Celle-ci augmentera progressivement avec les semis plus tardifs, sans toutefois dépasser 400 grains viables/m². Cette densité relativement élevée s'explique par une capacité de tallage naturellement plus faible que celle du froment d'hiver.

Aujourd'hui, de nombreux herbicides sont autorisés sur le blé dur. Il convient toutefois de rester vigilant : un produit homologué sur froment, épeautre ou escourgeon n'est pas nécessairement autorisé sur le blé dur.

Actualités du 13 octobre 2026

Avant toute application, il est indispensable de vérifier les usages autorisés sur [Phytoweb](#). Cette information est également reprise dans les [Pages jaunes du Livre Blanc Céréales](#), qui comportent une rubrique spécifique au blé dur recensant l'ensemble des produits autorisés sur cette culture.

Afin d'accompagner le développement de la filière blé dur en Wallonie, le CRA-W diffusera régulièrement des avis techniques via les avertissements du CePiCOP, notamment sur la fertilisation azotée, la surveillance des maladies et la détermination de la date optimale de récolte.

Si vous souhaitez cultiver cette nouvelle céréale au cours de la campagne 2026-2027, il est encore temps de commander les semences et de les planter cet automne. N'hésitez pas à contacter votre agronome pour obtenir davantage d'informations et contractualiser votre récolte afin de sécuriser son débouché.

Pour toute question complémentaire concernant la culture du blé dur, vous pouvez contacter Rodrigo Meza (CRA-W).



Blé dur stade juvénil

Wr.meza@cra.wallonie.be
0471/49.07.27

Livre Blanc Céréales de septembre 2026 – Comment se le procurer ?

Le jeudi 10 septembre dernier a eu lieu la séance du **Livre Blanc Céréales**. Nous remercions chaleureusement les participants ainsi que les orateurs pour leurs contributions.

Pour celles et ceux qui n'ont pas pu être présents mais souhaitent malgré tout accéder aux informations de la séance, il est possible de commander l'ouvrage :

- **19 €** pour un envoi en Belgique (12 € + 7 € de frais de port)
- **29 €** pour un envoi en France (12 € + 17 € de frais de port)

Le paiement est à effectuer sur le compte **BE62 3401 5580 3761** (ULiège – GxABT – 5030 Gembloux), avec la communication suivante : « **Livre Blanc Sept 2026** » + **vos** adresse postale.

Renseignements : 081/62.21.39

Les **supports des présentations orales** sont également disponibles gratuitement en ligne : <https://livre-blanc-cereales.be/septembre-2026-presentations-oraales-2/>

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter le CePiCOP

Contacts généraux :

✉ : info@cepiscop.be

☎ : 081/62.21.39

Site internet :

🌐 : <https://centrespilotes.be/cp/cepiscop/> (ou via la QR code ci-contre)

Réseaux sociaux :   



Prochain avertissement le 20 octobre 2026

Réalisé grâce au concours et au soutien de nos partenaires :



Cet avis ne peut être diffusé sans l'accord du CePiCOP